MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 24

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260225-D202624-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
19/02/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	 23
Présents	 20
Votants	 22

Objet :

SANTÉ PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Dominique HEMERY - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Maryse ROYER - Joël CRUBLET – Christine CHÉRAUD - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Jean-François HÉLIN - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Jacques FRANÇOIS et Philippe THOMAZO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Philippe ELLEOUET ayant donné procuration à M. Patrick FONTAINE
M. Jean-Marc CARREAU ayant donné procuration à M. Philippe THOMAZO
Mme Marine GOYON

SECRETAIRE : Madame Françoise GUYOT

RECHERCHE MEDECIN : convention REVITALIS

Madame Nathalie MORICE, Adjointe en charge des affaires sociales, rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2024-79 du 23 mai 2024, le Conseil Municipal confiait à la société Appel Médical Search la mission de recherche d'un médecin. La convention de 18 mois est arrivée à son terme. Plusieurs pistes ont été étudiées, malheureusement, aucune n'a pu aboutir.
(Honoraires de ce cabinet de recrutement : 15 000 € HT soit 18 000 € TTC – réglé => 5 400 € TTC correspondant à la phase de recherche – Sans contact avec un potentiel médecin désirant s'installer sur le territoire communal, le solde ne sera pas versé).

Le problème du manque de médecin reste entier et la commune de Bains-sur-Oust est d'autant plus concernée puisque le dernier médecin en place vient d'annoncer son départ pour l'été prochain.
Il s'agit d'un problème de santé publique, qui touche le territoire national, et plus particulièrement les territoires ruraux.

La commune, et notamment Madame Nathalie MORICE, Adjointe, s'investissent pleinement pour accueillir un nouveau médecin à BAINS-SUR-OUST. Toutes les solutions sont étudiées, mais, malgré une maison de santé récente et qui donne satisfaction, à ce jour, aucune perspective d'installation ne se présente.

Différentes sociétés offrent leurs services pour accompagner les collectivités dans leur recherche de médecin.

Ainsi, la Société REVITALIS de TOURS (37), représentée par Monsieur Xavier DE PENFENTENYO, propose une mission de recherche et d'installation d'un médecin généraliste.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260225-D202624-DE

REVITALIS soumet à nouveau une convention remaniée, d'une année, dont une copie a été diffusée à chaque membre du Conseil Municipal. Une première proposition avait été soumise au conseil municipal du 18 décembre 2025 et n'avait pas été retenue. Cette nouvelle convention offre la possibilité d'une proposition d'installation d'un chirurgien-dentiste pouvant faire l'objet d'un avenant sous condition de la poursuite de la recherche d'un médecin généraliste.

La société REVITALIS entretient des relations avec des médecins étrangers, entre autres d'Afrique, d'Espagne, de Roumanie, et également avec des médecins militaires à la retraite ou en voie de l'être. 10 mois minimum sont nécessaires pour finaliser l'accueil et l'installation du médecin et de sa famille. Le dispositif d'accueil comprend la gratuité du cabinet durant 6 mois (éventuellement renouvelable), une avance des loyers du logement et la provision d'une somme de 10 000 €. Le remboursement des sommes avancées pourra être échelonné dès constitution d'une activité de 15 consultations par jour. En cas de départ du médecin, la garantie d'installation de REVITALIS porte sur 6 mois après l'inscription au tableau du Conseil Départemental de l'ordre des Médecins (notamment pour les médecins étrangers).

Le coût de la prestation s'élève à 13 000 € HT soit 15 600 € TTC, payable en 3 fois :
- 4 680 € TTC à la signature de la convention,
- 6 240 € TTC à la présentation d'une première candidature avec un candidat de manière exclusive sur le territoire Bainsois.
- 4 680 € TTC dès l'inscription à l'ordre des médecins et à partir de la signature de la convention avec la Commune de Bains-sur-Oust.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
- De valider, avec la société REVITALIS, la convention ci-jointe;
- De valider les trois étapes de versement du coût de la prestation tel que précisé ci-dessus ;
- De déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjointe – pour intervenir à la signature de ladite convention et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE